

PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU  
CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

---:---:---:---:---

DECRET N° 78/199 DU 11 MARS 1978  
confirmant Mr. NALENDE Marie-Joseph, Médecin de  
5° échelon, en qualité de Directeur de l'Hôpital  
du 31 Juillet.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;  
Vu l'Acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité  
Militaire du Parti et fixant ses attributions;  
Vu l'Acte n°001/PCT/GMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la  
structuration du Comité Militaire du Parti;  
Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres;  
Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice  
du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;  
Vu le décret n°78/111 du 14 Février 1978 portant réorga-  
nisation du Secrétariat Général à la Santé,  
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du  
9 Novembre 1977,

DECRETE :

ARTICLE 1er. Monsieur NALENDE Marie-Joseph, Médecin de 5° échelon est confirmé  
dans les fonctions de Directeur de l'Hôpital du 31 Juillet.

ARTICLE 2. Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa  
signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire  
du Congo et communiqué partout où besoin sera./

Fait à Brazzaville, le 11 MARS 1978

Par le Deuxième Vice-Président  
du Comité Militaire du Parti,  
Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement, Ministre du Plan,  
Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

Colonel Louis SYLVAIN-COMA.

Le Ministre de la Santé et des Affaires  
Sociales,

Alphonse MOLISSOU-FOUATI.

Médecin Commandant D.A. MISSONTSA.

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.